

# Les clôtures de berges

## clôtures classiques ou clôtures électrifiées ?

Projet Coopération Berges : Fiche technique n°5

Spécificités

**La clôture classique** se compose de 2 à 4 fils de fer barbelé non électrifiés et de piquets en bois (épicéa traité, chêne, acacia, châtaigner) ou en métal généralement distants de 4 à 6 m.

**La clôture électrifiée** se compose d'une source de courant, l'électrificateur, de la clôture proprement dite, fils conducteurs et piquets, des isolateurs pour le ou les fils et d'un système de mise à la terre.

Légalement, la clôture doit être placée à une **distance minimale de la crête de berge de 75cm.**

Cette distance assure à la clôture de jouer son rôle et permet la circulation du gestionnaire. La végétation qui ne manquera pas de se développer dans cet espace participera au maintien des berges.



clôture ne respectant pas la distance légale



clôture classique à 3 fils



clôture électrifiée à 1 fil

Avantages et Inconvénients

	Avantages	Inconvénients
Clôture électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif amovible (fil lisse)</li> <li>Installation aisée</li> <li>Moins de dégâts lors des crues</li> <li>Possibilité laissée aux animaux de brouter l'herbe croissant à la verticale de la clôture</li> <li>Possibilité de retrait de la clôture pour l'entretien du cours d'eau, la fauche et lors de crues importantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité d'une source électrique</li> <li>Davantage d'entretien / réparation</li> <li>Consommation électrique</li> <li>Fauchage pour éviter que l'herbe ne touche le fil</li> <li>Inefficace sans une bonne mise à la terre</li> </ul>
Clôture classique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de consommation électrique</li> <li>Clôture robuste</li> <li>Peu d'entretien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif inamovible</li> <li>Dégâts réguliers lors des crues</li> <li>Installation plus difficile</li> </ul>



Fonds européen agricole pour le développement rural : "l'Europe investit dans les zones rurales."





clôture amovible en zone inondable



clôture amovible délimitant une bande de prairie extensive

## Conseils

La légèreté de la clôture électrifiée permet la mise en place de **clôtures temporaires** à l'aide de piquets

métalliques ou en matière synthétique (PVC, fer à béton, polypropylène). Celles-ci sont préconisées **en zone inondable**. Une distance entre piquets de 4 à 8 m et un **fil simple** en acier galvanisé ou en aluminium suffiront.

L'utilisation de **fil barbelé** renforce l'efficacité de la clôture électrique pour le maintien à l'écart des bovins, mais il est plus cher et son installation est plus contraignante.

Dans la plupart des cas, un seul fil électrifié posé entre 80 cm et 1 m du sol suffit pour éloigner le bétail des berges tout en leur permettant de consommer la végétation qui se développe à la verticale de la clôture. Cette précaution évite ainsi à l'éleveur un travail d'entretien fastidieux.

Pour les **clôtures électriques permanentes**, et en particulier pour les piquets de coin et de traction, les piquets en bois sont préconisés car ils sont très solides et supportent des tensions élevées.

### Une alternative : la haie

! Une haie constitue une **barrière physique entre la pâture et le cours d'eau qui peut avantageusement remplacer une clôture.**

! Elle présente en plus **bien d'autres intérêts agronomiques, paysagers, écologiques, hydrologiques ou économiques.**



### Passe-clôtures

L'insallation de passe-clôtures permet aux différents usagers, gestionnaires, pêcheurs, promeneurs, l'accès aux berges en toute sécurité et sans endommager les clôtures.

Un marche-pied en bois associé au gainage des fils sur une largeur d'un mètre est généralement suffisant.



**L'utilisation d'herbicide à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone humide est à proscrire !**

**GAL Pays des Condruses**  
www.galcondruses.be  
Marc Wauthelet  
Rue de la Charmille, 16 - 4577 Strée  
marc.wauthelet@galcondruses.be  
085/ 27 46 12

### Renseignements :

**GAL Pays des Tiges et Chavées**  
et **GAL Saveurs et Patrimoine en Vrai Condroz**  
www.tiges-chavees.be / www.galvraicondroz.be  
Samuel Vander Linden  
Rue d'Hubinne, 25 - 5360 Hamois  
gal.berges@gmail.com  
0471/ 88 62 59

**Projet Riparia**  
www.cr-ourthe.be  
Pierre Pirotte  
Rue de la Laiterie, 5 -  
6941 Tohogne  
info@cr-ourthe.net  
086/ 21 08 44

Editeur responsable : Louis Beauvois  
Avenue de Criel 5 - 5370 Havelange